

# Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison  
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL  
☎ 05 49 49 42 55 📠 05 49 49 42 56

**Centre-formation-notaire.fr**

**Site de TOURS** ☎ 02 47 05 52 84 📠 02 47 66 19 01

✉ [imndetours-formationcontinue@orange.fr](mailto:imndetours-formationcontinue@orange.fr)

---

A Tours, le 9 mai 2017

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une nouvelle journée de formation ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **JEUDI 21 septembre** prochain à partir de **9h dans les locaux de l'IMN de TOURS** et qui sera animée par :

**Madame Annie HAMMI**

Et qui aura pour thème :

**« LA PERCEPTION DES EMOLUMENTS DE FORMALITES »**

*Vous trouverez ci-après le plan détaillé.*

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard le 10 septembre prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS (merci de faire un chèque par formation).

Je vous prie de me croire,  
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC  
Directrice de l'IMN

*L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.*

*Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.*

---

## - Formation du Jeudi 21 septembre 2017 à TOURS Mme Annie HAMMI : LES EMOLUMENTS DE FORMALITES

➔ Inscription de Maître Notaire à

➔ **OU** de Mme/Mr Fonction  
Etude de Me

N° de téléphone :

Adresse mail :

### **Chèque de 252,00 € joint**

*Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr)*



## LA PERCEPTION DES EMOLUMENTS DE FORMALITES

Madame Annie HAMMI

**Public concerné :** *Notaires, comptables-taxateurs et rédacteurs*

### **I – Précisions concernant la perception**

Suite aux décrets et arrêtés du 26 février et modificatifs

#### **A. Définitions et conditions de perception des émoluments de formalités**

1 – Définition des formalités

Décret Art R.444-2-10°

Décret Art R.444.2

2 – Conditions de perception

Dispositions législatives ou réglementaires

#### **B. Etude de chaque numéro de la catégorie « formalités » du tableau 5**

1 – Formalités relatives au crédit et à l'immobilier

Du n°178 au n°196

2 – Formalités relatives aux démarches administratives et fiscales

Du n° 196 au n°211

3 – Autres formalités

Du n°212 au n°219

### **II – Formalités préalables et postérieures d'un acte**

#### **A. Selon la nature des formalités à effectuer**

1 - En cas d'enregistrement

2 - D'inscription ou de publication

#### **B. Etablissement et contrôle des frais préalables**

1 – Formalités pouvant figurer sur la note de frais

2 – Présentation et commentaire d'un modèle de frais préalables

### **III – Cas Pratiques**

Taxation des différentes formalités rencontrées dans les actes suivants :

- Mutations immobilières
- Obligations, mentions et inscriptions,
- Dossiers de succession,
- Libéralités

### **IV – Questions - Réponses.**